



## Paieement solde de tout compte

-----  
Par Marine2409

Bonjour,

Mon employeur m'a envoyé mon reçu solde de tout compte par courrier cependant je n'ai pas reçu le virement. Quand je l'es ai contacté afin de connaître le pourquoi du comment, j'ai eu comme réponse que je leur devais de l'argent. J'ai donc demandé quel argent que je leur dois et ils m'ont répondu "je dois vous voir de vive voix, je ne vous le dirait pas par téléphone".

J'ai donc répondu que je leurs devait aucune somme d'argent et que je ne me déplacerais pas.

Si je devais une somme d'argent il aurait dû être signalé sur mon reçu solde de tout compte, ce qui n'a pas été le cas. A ce jour je n'ai aucunes nouvelles et toujours pas de paiement ...

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez donc reçu vos documents de fin de contrat, dont un document intitulé solde de tout compte ?

Quand ?

Comment avez vous rompu votre contrat, quand et pour quel motif ? Le préavis a été effectué ?

-----  
Par Marine2409

Bonjour,

J'ai reçu un document que je dois fournir notamment à Pole emploi, il y une page qui stipule le montant du solde de tout compte.

C'est une fin de CDD au 18/03

-----  
Par kang74

Un solde de tout compte se présente comme une fiche de paie .

Vous avez été absent à un moment ?

Il est habituel que le solde de tout compte soit servi à la date habituelle des paies .

Si l'employeur a fait une erreur, dans un sens ou un autre, le solde de tout compte n'empêche pas de les rectifier .

-----  
Par Henriri

Hello !

Et plus simplement : Marine votre solde de tout compte papier est-il "négatif" comme semble le prétendre votre ex-employeur par téléphone ?

D'ailleurs êtes-vous d'accord avec les sommes détaillées dans votre solde de tout compte paipier ? Et à quelle date avez-vous fini le CDD ?

A+